

# CREUSE GRAND SUD

## Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	38
Nombre de pouvoirs	4
Votants	42



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 072

### ADMISSION EN NON-VALEURS ET CREANCES ETEINTES

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 19H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Amand au nombre de 38, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 29 juin 2023.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie (*Arrivée à 19H18 avant le point 1*) ; DEBAENST Catherine ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; BAUMGARTEN Christophe ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence (*Départ à 19H02 et retour à 19H55 avant le point 1*) ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; PRADOUX Isabelle ; BIALOUX Claude, BERTIN Valérie, TOURNIER Jacques

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine ; DURAND Serge à LABOURIER Dominique ; BONIFAS Marina à BERTIN Valérie ; LHERITIER Laurent à PRIOURET Denis

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BAUCULAT Annick ; COLLIN Philippe ; RAVET Nadine

#### Objet de la demande

Une personne a fait l'objet d'un jugement de rétablissement personnel par le tribunal judiciaire de Guéret en date du 24 octobre 2022.

Elle avait des dettes envers la Communauté Creuse Grand Sud dans le cadre du service Multi Accueil d'Aubusson pour un total restant de 662,71 €.

En conséquence, la Comptable publique sollicite, par courrier reçu le 25 avril 2023, la Communauté de Communes en vue d'inscrire les crédits nécessaires à l'effacement de cette créance, éteinte.

### **Conséquences financières**

Les recettes irrécouvrables deviennent une charge pour la collectivité l'année de l'admission en non-valeur ou de la créance éteinte. En conséquence, il y a lieu de prévoir une somme de 662,71 € en créances éteintes au 6541, prévus à la décision modificative N°1.

Pour rappel, une provision pour risques et charges de dépréciation des actifs circulants (compte 6817) a été budgétée et mandatée pour un montant de 1 750,00 €.

Le risque étant dorénavant avéré, il y a lieu de libérer au compte 7817 Reprise sur dépréciation des actifs circulants la somme de 662,71 € en vue de financer cette dépense au compte 6541.

**CONTRE : 0**

**POUR : 0**

**ABSTENTION : 42**

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :**

- **DE DONNER SON ACCORD pour l'inscription en créances éteintes** des soldes des titres suivants :
  - 2020-T769 R24 pour un montant total de 10,78 €
  - 2020-T769 R24 pour un montant total de 5,79 €
  - 2020-T823 R27 pour un montant total de 61,92 €
  - 2021-T92R5 pour un montant total de 139,08 €
  - 2021-T180 R7 pour un montant total de 139,08 €
  - 2021-T200 R8 pour un montant total de 61,72 €
  - 2021-T264 R13 pour un montant total de 29,64 €
  - 2021-T315 R15 pour un montant total de 51,68 €
  - 2021-T412 R16 pour un montant total de 68,78 €
  - 2021-T450 R19 pour un montant total de 73,34 €
  - 2021-T615 R26 pour un montant total de 20,90 €
- **D'INSCRIRE les fonds nécessaires à la DM 1** au compte 6541 Créances éteintes, soit 662,71 €, après avoir procédé à une reprise de provision sur dépréciation des actifs circulants au compte 7817 de la somme de 662,71 €, en vue de financer cette dépense,
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à signer** tout document utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,  
Présidente

